

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2017

Le vingt et un novembre deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), FRISON Fabrice, MEUNIER Bernard

Mesdames KALOTA Ghislaine + 1 pouvoir, HANNECART Pascale + 1pouvoir (adjointes), DELEBECQUE Stéphanie, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBÉCOURT Martine

Absents excusés : Madame COSTA-DELOBEL Sophie, Messieurs DELATTRE Albert, (pouvoir Mme Kalota), NIOT Daniel (pouvoir Mme Hannecart)

Secrétaire de séance : Mme KALOTA Ghislaine

Convocation du 15.11.2017

Membres en exercice : 15

membres présents : 12

membres votants : 12 + 2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport du Maire :
- Approbation du compte rendu du 12 Septembre 2017
- Modification budgétaire
- Dissolution du C.C.A.S
- Convention ADS avec le Pays Santerre Haute Somme
- Approbation de nouvelles compétences à la CCES
- Renouvellement du contrat SACPA
- Autorisation de voirie au Parc Eolien des Loups
- Extension du réseau de gaz impasse de la place
- Modification du tableau des effectifs
- RIFSEEP Rapport du comité technique paritaire
- Remboursement de frais de justice
- Questions diverses (doivent être remises au secrétariat 48 h à l'avance)

Mme KALOTA Ghislaine est nommée secrétaire de séance.

- **RAPPORT DU MAIRE** :

➤ **Travaux salle Jourdel**

Le maçon a enfin terminé, les employés communaux travaillent sur les finitions, une société d'électricité est intervenue pour effectuer les travaux de raccordement, et a profité du fait pour mettre en conformité en totalité le circuit : remplacement du tableau de distribution, remplacement des blocs fusibles par des blocs disjoncteurs, mise en place de blocs d'éclairage de sécurité, ceci pour assurer la continuité dans le rapport de la commission de sécurité.

Les électriciens en ont profité pour équiper la salle de prises extérieures avec la pose d'une horloge pour les décorations de Noël.

Le mur en brique intérieur a été revêtu de lames PVC, le reste d'une fibre peinte, le tout posé par les employés communaux.

Ces quelques travaux, nécessaires, ont occasionné un dépassement du budget prévu, mais Mr le Maire a pris la décision de finir les travaux et demande une modification budgétaire pour pouvoir effectuer le paiement à la société.

➤ **Aménagement de l'atelier**

Les employés de ADI Somme sont venus la semaine dernière pour poser la toiture de l'auvent de protection du matériel communal. Ce n'était pas prévu, mais leur disponibilité a permis de les occuper sur la commune, ils sont donc intervenus pour des travaux de déboisement en bout du cimetière de Canisy.

➤ **Problème de voisinage**

Les personnes sont devenues irascibles, la moindre étincelle déclenche la dispute, que ce soit la fumée, les pigeons, les volailles, les chiens, des casses de volet et maintenant le stationnement. Ce dernier point va plus loin que la simple altercation, il y a eu violence et donc plainte en gendarmerie, l'affaire est en cours donc laissons la justice faire son travail.

➤ **Casseurs du weekend**

Cela fait la cinquième fois que cela arrive devant la salle des fêtes, cette fois la gendarmerie avait mis en place une surveillance qui, malgré tout, n'a pas permis d'arrêter les brigands mais une course poursuite à plus de 160km/h en direction de Ham, a permis de relever l'immatriculation du véhicule qui a été retrouvé à Creil.

➤ **Mobilier urbain d'information**

Un mobilier urbain d'information va être installé sur la route de Nesle, avec d'un côté le plan de la commune et de l'autre une affiche publicitaire, le tout fourni gracieusement. La durée sera de 12 ans après l'installation.

Ordre du jour

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

Comme précisé dans le rapport du Maire, lors des travaux à la salle Jourdel, il s'est avéré que le tableau de distribution n'était pas réglementaire suivant la norme et cette salle n'était pas équipée de blocs de sortie de secours. Les travaux étant en cours, il a été décidé de réaliser ces modifications par l'entreprise présente. L'article prévu pour ces travaux n'étant pas assez couvert, il faut déplacer de l'argent des dépenses imprévues vers cet article soit :

En fonctionnement : DF article 022 (dépenses imprévues) – 2 968.00 €
En investissement : DI article 21534 + 2 968.00 €

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------|-------------------|
| 12+2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent la modification budgétaire.

DISSOLUTION DU CCAS

Au moment où la Com des Com étend ses compétences (bloc eau assainissement, non collectif et collectif, assainissement pluvial, GEMAPI, distribution en eau potable, gestion du RSA), une autre risque de se présenter à l'horizon dans le cadre social, il s'agit du CIAS *Comité Intercommunal d'Aide Sociale*. Ce qui veut dire qu'au lendemain de cette prise de compétence, tous les biens des CCAS des communes vont être transférés dans la com de com.

Le trésorier avait averti de la possibilité de dissoudre le CCAS, mais Mr le Maire a préféré le garder. Au vu de la nouvelle situation et après avoir pris contact une nouvelle fois avec le trésorier, la commune de Hombleux peut encore à ce jour dissoudre son CCAS, il est à noter que toutes les collectivités ne pourront pas le faire. Tout l'actif du CCAS sera reversé à l'actif de la commune, charge à elle de suivre le travail du CCAS avec sa commission habituelle et les représentants des entités (famille, handicapés etc...) comme actuellement. Cette commission soumettra les dossiers aux membres du Conseil pour accord. Le fonctionnement se fera donc toujours comme à l'accoutumé mais la validation se fera lors d'un Conseil municipal en huis clos.

Toutes les transactions en cours du CCAS seront reportées vers le budget communal, les conventions seront également modifiées et les baux ruraux également.

Mr le Maire demande la décision du Conseil :

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017.

CONVENTION ADS AVEC LE PAYS SANTERRE HAUTE SOMME

A partir du 1^{er} janvier 2018, les services de l'Etat ne peuvent plus assurer le traitement des documents d'autorisation du droit des sols des communes, qui font parti d'une collectivité de plus de 10 000 habitants.

La collectivité antérieure dont dépendait la commune d'Hombleux avait 8000 habitants, elle pouvait donc en profiter, mais pas les communes du pays hamois.

Avec la loi NOTRÉ, Hombleux fait maintenant parti d'une collectivité de 20 000 habitants et de ce fait, les droits des sols ne peuvent plus être traités par la DDTM.

La com des com a fait une étude de faisabilité par ses services, ce qui n'est pas financièrement possible et aurait coûté encore plus cher.

Mr le Maire s'est rapproché du Pays Santerre, qui avait mis en place ce service pour les communes de l'ex-pays hamois, et qui ont fait une proposition intéressante, avec quelques modifications sur ce qui était pratiqué avant. Un prix plus bas pour les DP et la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de garder le traitement des CUa qui sont les plus nombreux et qui n'apportent aucun risque aux communes. Le Pays Santerre Haute Somme propose :

CUa : 54 €, CUb : 108 €, DP1 : 54 €, DP2 : 189 €, PA : 324 €, PC : 270 €, PD : 216 €

Il faut noter que pour les autres demandes, ils ouvrent le champ de taxes, entre autre, celle d'aménagement dont une partie couvre les frais de traitement. Il est impossible à ce jour de faire payer aux demandeurs le coût de ce traitement. Celui-ci est trop pointu et risqué, toutefois la commune reste maître de cette compétence.

Mr le Maire propose d'adhérer au service ADS du Pays Santerre Haute Somme en gardant le traitement des CUA.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent l'adhésion au service ADS du Pays Santerre Haute Somme à compter du 1^{er} janvier 2018.

- NOUVELLE COMPÉTENCES A LA CCES

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Commune de l'Est de la Somme prend la compétence de l'assainissement :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Assainissement pluvial
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)

Le Conseil Communautaire a validé cette prise de compétence lors de sa réunion en date du 20 novembre dernier.

Pour qu'elle soit opérationnelle, cette prise de compétence doit être validée par les 42 communes.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la prise de compétence par la CCES.

La commune doit transférer sa compétence assainissement au profit de la CCES à partir du 1^{er} janvier 2018

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le transfert de l'intégralité de la compétence assainissement, au profit de la communauté de communes de l'Est de la Somme, à partir du 1^{er} janvier 2018.

- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SACPA

Le service SACPA intervient, sur l'appel de la Mairie, sur notre territoire pour prendre en charge tous les animaux errants ou morts.

Ce service est très important et surtout très opérationnel. La commune y adhère depuis plusieurs années, le contrat se termine au 31 décembre 2017.

Le coût est de 0.792 € par habitant soit pour l'année 906.84 € HT (1088.20 € TTC)

Mr le Maire demande aux membres l'autorisation de signer le renouvellement de la convention.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer une nouvelle convention avec la SACPA

- PARC EOLIEN LES LOUPS

La société du parc éolien les loups, en charge de l'installation des éoliennes sur le territoire de Grécourt, a fait une demande de passage sur une partie du chemin rural de la commune de Hombleux, reliant la RD17 du carrefour de Canisy vers Esmerly-Hallon avec la RD 154 reliant Hombleux vers Esmerly-Hallon.

La société s'engage à remettre ce chemin en état et le maintenir pendant toute la durée des travaux.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer une convention de passage nécessaire à la construction, à l'exploitation et à la maintenance du parc éolien.

EXTENSION DU RÉSEAU GAZ

Une nouvelle construction sur l'impasse de la place sollicite l'alimentation en gaz de ville. Le réseau se trouve à 50m sur la rue du stade et ne passe pas par cette voie.

GRDF a établi un devis d'extension du réseau sur le domaine public d'un montant de 2512.02 € TTC détaillé comme suit :

- Branchement au frais du demandeur : 359 € HT soit 431.22 € TTC

- participation simplifiée communale : 1734 € HT soit 2080.80 € TTC

Mr le Maire demande aux membres du Conseil de prendre en charge les 2080.80 € TTC.

Pour
8+1 pouvoir

Contre
0

Abstention
4+1 pouvoir

A la majorité, les membres du Conseil décident de prendre en charge la participation communale de 2080.80 € TTC.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux différentes modifications des avancements de grade, voici le nouveau tableau des effectifs :

| Cadres d'emplois et grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire | Observations |
|---|--|---|
| Filière administrative | | |
| - rédacteur principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 35h | Supprimé le 01-10-2017 |
| - rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 poste à 35 h | Occupé depuis le 1 ^{er} octobre 2017 |
| adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 26h | Occupé depuis le 1 ^{er} janvier 2017 |
| adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 26h | Supprimé le 1 ^{er} octobre 2017 |
| adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe | 1 poste à 26h | Occupé depuis le 1 ^{er} octobre 2017 |
| Filière technique | | |
| adjoint technique territorial | 5 postes à 35h | 1 poste non occupé |
| adjoint technique territorial | 2 postes à 20h | Occupé par des emplois aidés |
| Filière sociale | | |
| ATSEM principale 1 ^{ère} classe | 1 poste à 35h | |
| ATSEM 2 ^{ème} classe | 0 | Supprimé le 24 mars 2015 par délibération |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | 1 poste à 35h | Supprimé le 01-01-2017 |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 35h | Occupé le 1 ^{er} janvier 2017 |

Mr le Maire demande l'adoption du tableau

Pour
12+ 2 pouvoirs

Contre
0

Abstention
0

A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

- RIFSEEP : RAPPORT DU COMITÉ PARITAIRE

Une nouvelle fois, le comité paritaire n'a pas validé la demande. Il faut intégrer dans la rubrique 4 intitulée modalité de retenue ou de suppression pour absence, les mentions suivantes : « Durant les congés annuels, les autorisations spéciales d'absence (ASA) et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail et maladie professionnelle, les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique »

Mr le Maire demande l'autorisation d'effectuer la mise à jour.

| Pour | Contre | Abstention |
|----------------|--------|------------|
| 12+ 2 pouvoirs | 0 | 0 |

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent la mise à jour.

- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE JUSTICE

Mr Urbaniak, étant concerné, quitte la séance.

Une affaire de police dans le secteur de Bacquencourt a valu un passage au tribunal à l'adjoint qui remplaçait Mr le Maire pendant son absence. Coût de la procédure 1213 € payé par l'adjoint.

Cet épisode n'a pas été couvert directement par l'assurance communal mais cette dernière, suite à la relaxe de l'adjoint, a participé au niveau de 600€, le chèque libellé au nom de la commune va être remboursé à l'adjoint, vu avec le trésorier.

Mr le Maire propose au Conseil de prendre le reste à charge, soit 613 € sur le budget communal.

| Pour | Contre | Abstention |
|---------------|--------|------------|
| 7+ 2 pouvoirs | 0 | 4 |

A la majorité, et hors la présence de Mr Urbaniak, les membres du Conseil décident de prendre en charge les 613€ sur le budget communal et de lui reverser les 600€ reçus de l'assurance.

- INFORMATIONS

➤ Le trésorier a fait parvenir une information sur l'impact causé par l'exonération de la taxe d'habitation sur la commune :

Nombre de foyers fiscaux dans la commune : 445

Nombre de foyers ne payant pas la taxe d'habitation ou étant exonérés en 2017 : 70

Nouveaux foyers exonérés de la taxe d'habitation en 2020 : 324

Montant du dégrèvement en 2020 : 172 570 €

% des foyers exonérés actuellement : 15.73 %

% des foyers exonérés en 2020 : 88.54%

➤ La commune de Laucourt a envoyé un courrier de remerciement à la commune de Hombleux.

➤ Un problème de réseau haute tension a été signalé à Canisy rue du Monument. La commune doit faire une demande d'intervention.

- QUESTIONS DIVERSES

A la demande de concitoyens, serait-il envisageable d'organiser un regroupement de commandes de fuel, de façon à bénéficier de tarifs et/ou de conditions plus intéressantes ?

→ Pas par le biais de la commune. Il faut que les clients contactent le vendeur pour étudier un regroupement.

A Bacquencourt, le marquage au sol du « stop » sur la route venant de Buverchy est effacé. A l'approche du mauvais temps, un point global de la signalisation routière horizontal peut-il être programmé ?

→ Oui, c'est possible.

A Canisy, des bénévoles ont tenté de raccrocher la corde pour sonner à l'occasion d'un baptême, mais en vain. Peut-on prévoir l'intervention de professionnels de ce type de mécanisme ?

→ C'est noté, des renseignements seront pris.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.